



**PROTOCOLE D'ORGANISATION ET D'ÉVALUATION DE L'EPS  
DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DU CREPS  
Lycée Marguerite de Flandre GONDECOURT  
2023-2024**



Pour les sportifs de haut niveau, la mise en place des aménagements du cursus et des examens est réalisée en collaboration entre le correspondant chargé du suivi des sportifs au CREPS et le coordonnateur EPS de l'établissement en charge de définir et mettre en œuvre les aménagements liés aux sportifs.

### 1) Aménagements de l'EPS :

#### a. **Respect de 3 règles :**

- Certification au BAC effectuée par les enseignants d'EPS
- Evaluation dans 3 Champs d'Apprentissage différents : CA1 (Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée), CA5 (Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir), plus le CA de la spécialité du candidat.
- Préparation aux évaluations dans le cadre de l'entraînement par les coordonnateurs de pôle et leur équipe (préparateur physique...)

#### b. **Valorisation des compétences attendues en EPS au travers des activités des pôles :**

Le nombre d'heures de cours, l'éloignement du lycée (près de 30mn de trajet) ne permettent pas aux jeunes sportifs de haut niveau d'atteindre le nombre d'heures d'entraînement exigées par les cahiers de charges des pôles.

La valorisation des compétences développées au sein de la pratique sportive de haut niveau répond aux exigences du référentiel des examens d'EPS et motive une demande de dispense de cours d'EPS mais en aucun cas de son évaluation.

### 2) Evaluation :

#### a. **Notes et appréciations :**

- Trimestrielles : évaluation de la spécialité proposée par les coordonnateurs de structures de haut niveau du CREPS en prenant en compte les compétences propres de l'activité mais également les exigences des 3AFL du programme EPS.

ATTENDU FIN DE LYCEE	NOTATION / 20	CRITERES
<b>AFL1</b>	N/12	DEVELOPPEMENT MOTEUR NIVEAU DE PERFORMANCE
<b>AFL2</b>	N/4	INVESTISSEMENT DE L'ELEVE SAVOIR SE PREPARER ET S'ENTRAINER DEVENIR AUTONOME
<b>AFL3</b>	N/4	GESTION DES ROLES QUI CONTRIBUENT A LA PERFORMANCE (ROLES SUR LE TERRAIN à travers les postes de jeu mais aussi COACHING, ARBITRAGE, JUGEMENT, OBSERVATION etc...)

- Annuelles pour les livrets de 1<sup>ère</sup> et des terminales : proposées par les coordonnateurs de structures de haut niveau du CREPS avant le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.  
CES NOTES FERONT PARTIE DU CONTROLE CONTINU AU BAC (livret + Parcours sup)

#### b. **Epreuve adaptée du BAC et évaluation au CREPS par les enseignants d'EPS en terminale (Contrôle en Cours de Formation):**

- le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de 3 champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée. (\*BO n°4 du 28/01/2021)

### Activités choisies par le lycée Marguerite de Flandre :

- 1<sup>er</sup> trimestre : Champ d'Apprentissage 1 : course de DEMI FOND
- 2<sup>ème</sup> trimestre : Champ d'Apprentissage selon la spécialité du candidat.
- 3<sup>ème</sup> trimestre : Champ d'Apprentissage 5 : MUSCULATION

La note du BAC sera donc constituée par l'addition des notes des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres attribuées par les enseignants d'EPS + la note de 20/20 de spécialité sportive.

NB : en cas de dispense médicale, un minimum de 2 notes est nécessaire, sinon l'élève ne sera pas noté en EPS au BAC.

### 3) Echéancier concernant les épreuves d'EPS au BAC (terminale) :

	<b>1<sup>er</sup> trimestre :</b> <b>course de demi-fond (CA1)</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre :</b> <b>Musculation</b>	<b>Rattrapage</b>
<b>NOTE DU BAC</b>	Du 13 au 17 novembre 2023 EPREUVE PRATIQUE Période pouvant être adaptée suivant les compétitions des sportifs (1 semaine avant ou après)	Du 15 au 19 avril 2024 EPREUVE PRATIQUE Période pouvant être adaptée suivant les compétitions des sportifs (1 semaine avant)	14 et 15 mai 2024 EPREUVE PRATIQUE Pour sportifs dispensés préalablement

#### Mise en place et adaptations :

→ Suivant les périodes de compétitions et certains programmes spécifiques d'entraînement, la date de l'évaluation peut être proposée une semaine avant ou après la période officielle définie pour les élèves du lycée.

→ Une seule session sera organisée par les enseignants d'EPS pour chaque trimestre.

L'évaluation pratique des 2 épreuves de demi-fond et musculation se déroulera au CREPS en soirée à partir de 18H15. Le rattrapage se fera au lycée Marguerite de Flandre.

→ Ce sont les enseignants d'EPS qui entérinent la date d'évaluation des sportifs de haut niveau, en relation avec les enseignants coordonnateurs CREPS du lycée, Me BARTKOWIAK responsable de la coordination du suivi scolaire CREPS et les responsables de pôles.

### 4) Les textes en vigueur :

#### \*BO n°4 du 28/01/2021

#### B.3.2. Aménagements liés aux sportifs de haut niveau

Sur proposition du groupe de pilotage défini par l'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 et sous réserve de validation par le recteur d'académie, les candidats sportifs de haut niveau inscrits sur listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux et les candidats des centres de formation des clubs professionnels bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du Code du sport peuvent bénéficier des modalités adaptées suivantes :

*le candidat est évalué sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée ;*

les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés.

La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.